

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL
Maison Intercommunale de l'Environnement
262, rue Barthélémy Thimonnier – 69530 BRIGNAIS

SEANCE DU 15 MARS 2023

Date d'envoi des Convocations : 08 mars 2023
Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 23
Nombre de membres présents pour le vote : 15
Nombre de membres représentés : 4

L'an deux mil vingt-trois, le quinze mars, le comité syndical du SITOM SUD RHONE, dûment convoqué le huit mars, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales., s'est réuni en session ordinaire à 18 heures, dans les locaux du SITOM, 262 Rue Barthélémy Thimonnier à BRIGNAIS, sous la Présidence de Monsieur René MARTINEZ, Président.

Secrétaire : Mme ROTHÉA Céline

Président : M. MARTINEZ

Pouvoirs : M. BOISSERIN donne pouvoir à Mme MARCILLIERE
Mme RIBERON donne pouvoir à M. BREUZIN
M. OUTREBON donne pouvoir à M. NOWAK
M. BIOT donne pouvoir à M. FROMONT

Etaient présents :

CCVG : Mmes ROTHÉA, MARCILLIERE, Ms GILLET, NOWAK, GIORGIO

COPAMO : Ms FROMONT, COSTE Marc, BREUZIN, SAVOIE

CCPO : Ms VARIGNY, BOUKADOUR, MARTINEZ, GAT, COSTE Gérald, JOASSARD

Etaient excusés :

CCVG : Ms. FRANCO, BESSON, BOISSERIN

COPAMO : Mmes BLANC, RIBERON, Ms BIOT, OUTREBON

CCPO : M. DESCHANEL

Était absent : /

Début de la séance à 18h00

M. Le Président procède à l'appel des délégués et annonce que le quorum est atteint.

M. Le Président présente l'ordre du jour puis propose que Madame Céline ROTHÉA remplisse les fonctions de secrétaire, le comité désigne à l'unanimité Mme ROTHÉA Céline pour occuper ces fonctions, qu'elle accepte.

Monsieur le Président remercie Madame GRANGE, responsable du CFP d'Oullins pour sa présence au comité syndical.

M. Le Président demande aux élus s'ils ont bien reçu le Procès-Verbal du comité du 22 février 2023 et s'ils ont des questions ou remarques à formuler. Il n'y a aucune question ni remarque. Le PV du Comité du 22 février 2023 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Président présente l'ordre du jour.

Ordre du jour

- Approbation du compte rendu du comité du 22 février 2023
- **Dossiers donnant lieu à délibération :**
 - Compte Administratif 2022
 - Tableau des effectifs du Sitom au 31.12.2022
 - Compte de Gestion 2022
 - Affectation du résultat 2022
 - Participations 2023
 - Budget Primitif 2023
 - Tableau des effectifs du Sitom au 01.01.2023
- **Questions et informations diverses :**

M.MARTINEZ installe M. BOSSERR (délégué Suppléant de Ternay) en remplacement de M. ROUCHON (délégué suppléant de Ternay)

- **2023-005 - Compte Administratif 2022**

Mme ROTHÉA présente le compte administratif 2022. Elle détaille aux délégués les dépenses et les recettes 2022 de chaque chapitre de la section de fonctionnement, en mentionnant leur ratio par rapport au total des dépenses réelles et des recettes réelles.

Mme ROTHÉA présente ensuite, selon le même schéma, les dépenses et les recettes 2022 de la section d'investissement.

Avant de passer au vote du compte administratif, M. MARTINEZ demande aux délégués s'ils ont des questions ou des remarques. Il n'y a pas de question ni remarque.

Conformément à la réglementation, M. Le Président ne participe pas au vote du compte administratif et quitte la salle.

M.NOWAK est désigné à l'unanimité pour présider la séance et procéder au vote du compte administratif.

Il demande aux délégués s'ils approuvent le compte administratif 2022 tel que présenté, qui est contre et qui s'abstient. Il n'y a ni vote contre, ni abstention. Le compte administratif 2022 est approuvé à l'unanimité.

M. Le Président est invité à revenir ; il remercie les délégués pour le vote du compte administratif et reprend la présidence du comité.

- **2023-006 – Tableau des effectifs du Sitom au 31.12.2022**

M.NOWAK présente le tableau des effectifs, pièce transmise avec la convocation. Le nombre de postes ouverts s'élèvent à 14 pour 7 postes occupés.

Monsieur GILLET demande si sur les postes ouverts et non pourvus il est question d'embaucher. Monsieur MARTINEZ précise que des postes sont ouverts car des agents sont en disponibilité et ils sont susceptibles de revenir.

Monsieur MARTINEZ demande aux délégués s'ils approuvent le tableau des effectifs du Sitom au 31.12.2022 tel que présenté, qui est contre et qui s'abstient. Il n'y a ni vote contre, ni abstention. Le tableau des effectifs du Sitom au 31.12.2022 est approuvé à l'unanimité.

- **2023-007 – Compte de Gestion 2022**

M. Martinez remercie les services du Trésor public pour leur travail aux côtés des services du Sitom.

Madame GRANGE mentionne que les services de la TP et les comptabilités des services des collectivités ne fonctionnent pas de la même manière. La TP est en exécution financière, les collectivités en crédits budgétaires, néanmoins les comptes sont concordants et les résultats sont identiques. Ce qui est rassurant.

Monsieur MARTINEZ demande aux délégués s'ils approuvent le Compte de Gestion 2022 tel que présenté, qui est contre et qui s'abstient. Il n'y a ni vote contre, ni abstention. Le Compte de Gestion 2022 est approuvé à l'unanimité.

- **2023-008 – Affectation du résultat 2022**

Madame ROTHEA présente les résultats de clôture constatés au compte administratif 2022 :

- excédent de fonctionnement :	2 397 469,42 €
- excédent d'investissement :	798 707,90 €

Il est proposé aux délégués de délibérer sur l'affectation suivante au BP 2023 :

➤ Affectation au compte 002 – résultat de fonctionnement reporté	2 397 469,42 €
➤ Affectation au compte 001 – résultat d'investissement reporté	798 707,90 €

Monsieur MARTINEZ demande aux délégués s'ils approuvent l'Affectation du résultat 2022 tel que présenté, qui est contre et qui s'abstient. Il n'y a ni vote contre, ni abstention. L'Affectation du résultat 2022 au budget primitif 2023 est approuvé à l'unanimité.

- **2023-009 – Participations 2023**

Monsieur NOWAK présente les participations 2023 conformément au ROB et au vote d'une augmentation de 5 % (par rapport à la participation appelée en 2022) lors du ROB.

Le président mentionne que cette augmentation de 5 % est très maîtrisée au regard des augmentations des formules de révision comprises entre 12 et 20 % sur les marchés d'exploitation qui représentent 8 millions. L'excédent de fonctionnement du BP 2022 permet d'absorber ces coûts supplémentaires et de ne pas les faire supporter en totalité aux collectivités membres du SITOM.

Un effet déflateur dû à l'augmentation des bases locatives permet d'atténuer ou de gommer cette augmentation de 5 %. Mme ROTHEA mentionne que lors de la présentation du ROB une diapo a été spécialement créée avec l'ensemble des formules de révision réelles et celles appliquées par le SITOM.

Elle mentionne également que les recettes sur les matériaux, importantes au premier semestre 2022 ont baissé au deuxième semestre 2022 et continuent à baisser en 2023. Il est donc nécessaire d'être prudents sur les recettes budgétées en 2023 et de partir sur les prix planchers.

M. MARTINEZ mentionne que la vigilance est de rigueur étant donné que sur un budget de 11 millions, 7 millions de recettes sont aléatoires au moment du vote du budget.

À titre d'exemple, avant le covid le carton était repris à zéro et certaines collectivités le brûlaient pour éviter de payer pour le recycler et le faire reprendre.

Après le covid les recycleurs payaient le carton à un prix avoisinant 150€/tonne. Au premier semestre 2022 son prix était de 182 €/tonne. En 2023 il est redevenu inférieur à 100€ la tonne. Un bon excédent cumulé permet de faire des investissements tel qu'une déchetterie sur la CCVG et la construction des locaux du SITOM suite à la demande du SYSEG d'acquiescer notre part de la MIE pour un montant de 800 000 €. Le delta du coût de la construction sera absorbé par la récupération de la TVA sur le fonctionnement sollicitée auprès des services fiscaux par le SITOM.

Depuis 2018, une recette de 300 000 € au moins est attendue. Le président propose aux délégués de passer au vote

Monsieur MARTINEZ demande aux délégués s'ils approuvent l'appel à Participations 2023 tel que présenté, qui est contre et qui s'abstient. Il n'y a pas de vote contre, 3 abstentions. Les Participations 2023 sont adoptées à l'unanimité des votants.

- **2023-010 – Budget Primitif 2023**

Mme ROTHEA présente le budget 2023.

Les chiffres sont identiques à ceux du ROB présentés il y a 15 jours.

M.GILLET demande si le montant de l'opération « locaux du SITOM » représente la globalité de l'opération. M.MARTINEZ répond par l'affirmative; M. GILLET demande en ce qui concerne l'opération « déchetterie de la CCVG » à quoi correspond cette somme sachant que le coût d'une déchetterie aux nouvelles normes est d'environ 2 millions d'euros. M.MARTINEZ précise que le cout mentionné est celui d'une déchetterie type Montagny. Si les négociations foncières avec la commune de Brignais aboutissent les études pourront commencer en 2023 et le reste des dépenses de construction seront mentionnées au BP 2024.

La mention de ce projet d'investissement au BP 2023 marque la volonté du SITOM de réaliser une déchetterie en 2024 sur la CCVG

M.MARTINEZ demande aux délégués s'ils approuvent le Budget Primitif 2023 tel que présenté, qui est contre et qui s'abstient. Il n'y a pas de vote contre, 3 abstentions. Le Budget Primitif 2023 est adoptée à l'unanimité des votants.

M.MARTINEZ demande la raison des trois abstentions des élus de Brignais. MME MARCILLIERE mentionne que leur choix de s'abstenir réside dans l'augmentation de 5 % des participations et que lors du vote du DOB elle s'était prononcée pour une augmentation de 3 %.

M.MARTINEZ remercie l'ensemble des votants pour leur vote à 5 % qui permettra la réalisation des investissements prévus notamment une déchetterie sur la CCVG qui profitera aux habitants de la CCVG et notamment ceux de Brignais.

- **2023-011 – Tableau des effectifs du Sitom au 01.01.2023**

M.NOWAK présente le Tableau des effectifs du Sitom au 01.01.2023 et mentionne qu'au 1er janvier 2023 un rédacteur a été ajouté au tableau des effectifs.

Monsieur MARTINEZ demande aux délégués s'ils approuvent le Tableau des effectifs du Sitom au 01.01.2023 tel que présenté, qui est contre et qui s'abstient. Il n'y a ni vote contre, ni abstention. le Tableau des effectifs du Sitom au 01.01.2023 est approuvé à l'unanimité.

M.MARTINEZ remercie les services de la TP, du SITOM pour les documents comptables présentés, et M.NOWAK et MME ROTHEA pour la qualité de leurs présentations.

Monsieur MARTINEZ demande si les élus présents ont d'autres questions.

Aucune question n'étant posée, la séance est levée à 19h

• RELEVÉ DES DÉCISIONS ET DES DÉLIBÉRATIONS

Décision N°	Objet	
2023-004	MAPA de Maitrise d'œuvre pour la construction des locaux du SITOM à MONTAGNY (69) au profit de la SAS VIAL ARCHITECTE 42740 DOIZIEUX	
Délibération N°	Objet	Décision du Comité Syndical
2023-005	Compte Administratif 2022	Adoptée à l'unanimité
2023-006	Tableau des effectifs du Sitom au 31.12.2022	Adoptée à l'unanimité
2023-007	Compte de Gestion 2022	Adoptée à l'unanimité
2023-008	Affectation du résultat 2022	Adoptée à l'unanimité
2023-009	Participations 2023	3 abstentions - Adoptée à l'unanimité des votants
2023-010	Budget Primitif 2023	3 abstentions - Adoptée à l'unanimité des votants
2023-011	Tableau des effectifs du Sitom au 01.01.2023	Adoptée à l'unanimité

M. le Président lève la séance à 19h00.

Monsieur René MARTINEZ
Président du SITOM Sud Rhône
Le 17 mars 2023



Madame Céline ROTHÉA
Secrétaire de séance